

30 DEC. 2013

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

30 DEC. 2013

Service Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS
Bureau de Services Publiques

SEANCE du 19 DECEMBRE 2013
(2^{ème} séance sans quorum)

DLB 1005/13

L'an deux mille treize et le Jeudi 19 Décembre à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : MM. Robert BAISSÉ, Guilhem BONNARIC, Adam DA SILVA, André GALINIER, Alain HUC, Yves LAUGE, Michel LOUP, Pierre MARHUENDA, Michel ODILE, Guy ROUDIER, Alain RYAU, Alain SENEGAS.

Absents excusés : Mme Nathalie ESTELLON

MM. Bernard CHAUD, Henri GRANIER, Robert GELY, Philippe HUPPE, Alain SENEGAS.

Objet : Bail emphytéotique SICTOM-SNC ABBAYE CHATEAU de CASSAN

Monsieur le Président expose le SICTOM est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AK, n°2366, au lieu dit LESTACAREDE, d'une contenance de 01ha 88a 58ca, sise sur la commune de ROUJAN.

Cette parcelle est classée en nature de terre labourable.

La SNC Château-Abbaye de Cassan envisage de réaliser un complexe touristique sur la commune de ROUJAN dont l'impact économique et fiscal est important au niveau intercommunal, y compris dans le cadre du périmètre du SICTOM.

Le SICTOM de la Région de Pézenas-Agde n'envisage pas l'utilisation de cette parcelle pour les besoins de l'exercice de ses compétences.

Par courrier en date du 19 Septembre 2013, joint à la présente délibération, France Domaine a évalué le prix du loyer à 150€HT/an.

Compte tenu de ce qui précède, il invite le Comité Syndical à se prononcer sur l'adoption d'un bail emphytéotique à intervenir avec la SNC Château Abbaye de Cassan, dont les autres caractéristiques principales sont les suivantes :

- durée : 50 ans, sans tacite reconduction,
- reconnaissance de l'existence préalable à la signature du bail d'une installation de broyage et de stockage de végétaux, ainsi que d'une installation de stockage de déchets inerte et d'une déchèterie, le tout en cours d'activité,

- dans le cadre de la protection paysagère et visuelle du site du Château Abbaye de Cassan, le bien loué aura une vocation agricole, à charge par le preneur de choisir la nature des plantations et d'assurer à ses frais leurs exploitations et les aménagements nécessaires,
- en fin de bail, le bien loué reviendra en l'état, après aménagements et exploitations par le preneur, au SICTOM, sans indemnité,
- pour renforcer la protection visuelle du site Cassan, le SICTOM créera sur la parcelle cadastrée section AK 232 partie, une pépinière pour ces propres besoins projet qui découle du PADD, adopté par le Comité Syndical.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

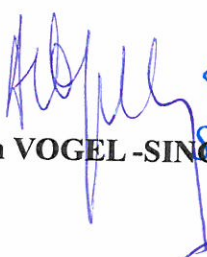
ADOpte le bail emphytéotique SICTOM-SNC ABBAYE CHATEAU de CASSAN dans les conditions contractuelles sus exposées, tel qu'annexé à la présente délibération,


AUTORISE son Président à signer le dit bail ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président,


Alain VOGEL-SINGER



SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

30 DEC. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

SICTOM PEZENAS - AGDE
REÇU LE

30 DEC. 2013

Service Courrier